

Secrétaire Départemental du SE-UNSA de l'ORNE

Marc LEFEVRE

29 Janvier 2018

A Madame l'inspectrice d'Académie  
Directrice des services départementaux de  
L'Education nationale de l'Orne

Madame l'inspectrice d'Académie,

Conformément aux dispositions de la loi 2008-790 du 20 août 2008, j'ai l'honneur de vous informer que le SE-Unsa de l'Orne dépose pour les personnels du premier degré une alerte sociale et un préavis de grève second degré pour le mardi 13 février qui portera sur le sujet suivant :

L'annonce de la fermeture brutale de classe de 6<sup>ème</sup> SEGPA dans l'Orne

Je vous remercie par avance de m'informer de la date à laquelle vous recevrez la délégation du SE-Unsa pour établir le calendrier de négociation préalable prévu par la réglementation.

De même conformément à l'article 3- II -« 4° »de la loi précitée, l'article 3- III du Décret n° 2008-1246 du 1er décembre 2008, nous souhaitons connaître le délai dans lequel vous nous fournirez l'envoi de documents destinés à favoriser la réussite du processus de négociation ;

Je vous prie d'agréer, Madame l'inspectrice d'Académie, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Secrétaire Départemental du SE-UNSA de l'ORNE

Marc LEFEVRE

